

LINXO

CONTRAT
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET
D'ABONNEMENT AUX
SERVICES DE GESTION DE FINANCES
PERSONNELLES

Version 1.2

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	5
2.	DEFINITIONS	6
3.	OBJET	6
4.	DOCUMENTS	6
5.	OPPOSABILITE	7
6.	ACCES AU COMPTE UTILISATEUR	7
6.1	CREATION DU COMPTE UTILISATEUR	7
6.2	MODALITES D'ACCES AU COMPTE UTILISATEUR	8
6.3	CODE D'ACCES	8
7.	DUREE	9
8.	DESCRIPTION DU SERVICE LINXO	9
9.	DESCRIPTION DU SERVICE LINXO PREMIUM	9
10.	SECURITE	9
11.	DROITS DE PROPRIETE	10
12.	CONTENUS ILLICITES	11
13.	DROITS D'UTILISATION	11
14.	ABONNEMENT AU SERVICE LINXO PREMIUM	12
14.1	SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT	12
14.2	ABONNEMENT A DUREE LIMITEE	12
14.3	ABONNEMENT RECONDUCTIBLE TACITEMENT	13
14.4	RESILIATION PAR SUPPRESSION DU COMPTE UTILISATEUR	13
14.5	RESILIATION POUR DEFAUT DE PAIEMENT OU POUR FAUTE	13
14.6	TARIF ET PAIEMENT DU PRIX	13
14.7	DROIT DE RETRACTATION	14
14.8	CESSION DE L'ABONNEMENT	14
15.	ASSISTANCE TECHNIQUE	14
16.	DISPONIBILITE DES SERVICES LINXO	14
17.	RESPONSABILITE	15

18.	<u>DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</u>	16
19.	<u>PROSPECTION</u>	18
20.	<u>RESOLUTION ET RESILIATION</u>	18
21.	<u>BONNE FOI</u>	18
22.	<u>TITRES</u>	19
23.	<u>NULLITE</u>	19
24.	<u>INTEGRALITE</u>	19
25.	<u>CESSION DU CONTRAT</u>	19
26.	<u>TRACABILITE</u>	19
27.	<u>LOI APPLICABLE</u>	19

1. PREAMBULE

1. La société Linxo a développé une solution (« Linxo ») s'appuyant sur un progiciel de gestion des finances personnelles pour les particuliers, dont l'objectif est de permettre à ses utilisateurs de faciliter et d'automatiser les tâches liées à la gestion qu'ils font de leurs finances personnelles, notamment en téléchargeant, manuellement ou automatiquement, et en stockant les données bancaires et financières correspondantes en un seul endroit.
2. Le progiciel dispose également de diverses fonctions d'alertes et de reporting par lesquelles ses utilisateurs peuvent être informés, notamment, des transactions réalisées sur leurs comptes et de la valorisation de leurs actifs (le « Service Linxo »).
3. Certaines fonctionnalités du progiciel, venant enrichir le « Service Linxo » sont accessibles par souscription à un abonnement payant (le « Service Linxo Premium »).
4. Les présentes conditions générales d'utilisation et d'abonnement (« CGU-CGA ») ont pour objet de décrire les conditions dans lesquelles la société Linxo autorise ses clients, personnes physiques, à utiliser ce progiciel en mode hébergé et l'ensemble des fonctionnalités qu'il propose (le « Service Linxo » et/ou le « Service Linxo Premium ») soit en se connectant au site web dédié accessible à l'adresse <https://www.linxo.com>, soit en utilisant une « application » éditée par ou autorisée par Linxo.
5. Le client ne peut bénéficier des services qui lui sont proposés que sous réserve de l'acceptation des présentes CGU-CGA.
6. Le client déclare avoir obtenu de la part de la société Linxo toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhère sans réserve aux présentes CGU-CGA.
7. Par ailleurs, le client reconnaît avoir été informé de ce que le Service Linxo et le Service Linxo Premium fournis par la société Linxo ne sont destinés qu'à l'assister dans sa gestion financière personnelle par le biais d'outils informatiques lui permettant de prendre, le cas échéant, des décisions de manière totalement autonome.
8. Les utilisateurs reconnaissent que l'utilisation du Service Linxo et/ou du Service Linxo Premium nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions d'utilisation définies au sein des présentes.

2. DEFINITIONS

- « ASP » ou « Application Service Provider » : mode de mise à disposition en ligne du Service Linxo et du Service Linxo Premium ;
- « Application Linxo » : programme informatique édité par Linxo et permettant au client du Service Linxo et/ou du Service Linxo Premium d'accéder à son espace utilisateur ;
- « Application Tierce » : programme informatique édité par une autre entreprise, dûment autorisé par Linxo, et permettant au client du service Linxo et/ou du Service Linxo Premium d'accéder à son espace utilisateur ;
- « client » : personne ayant souscrit auprès de la société Linxo les présentes CGU-CGA lui permettant d'accéder au Service Linxo et/ou au Service Linxo Premium ;
- « code d'accès » : identifiant et mot de passe ayant pour objet d'identifier le client pour les besoins de l'accès au Service Linxo et/ou au Service Linxo Premium et de vérifier l'usage qu'il fait de ces services ;
- « espace utilisateur » : environnement individualisé, accessible par l'internet et dédié à l'utilisation du Service Linxo et/ou du Service Linxo Premium ;
- « Service Linxo » : progiciel hébergé, ainsi que l'ensemble des fonctionnalités qu'il propose gratuitement, mis à la disposition du client et accessible soit à l'adresse web <https://www.linxo.com>, soit par les Applications Linxo, soit par des Applications Tierces. Les fonctionnalités offertes par le service Linxo sont décrites dans une documentation accessible en ligne et régulièrement mise à jour par la société Linxo.
- « Service Linxo Premium » : ensemble des fonctionnalités venant enrichir le « Service Linxo », mis à la disposition du client par souscription à un abonnement payant. Les fonctionnalités offertes par le « Service Linxo Premium » sont décrites dans une documentation accessible en ligne et régulièrement mise à jour par la société Linxo.

3. OBJET

9. Les présentes CGU-CGA ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le client est autorisé à accéder aux Services Linxo et/ou Linxo Premium et à utiliser ces derniers.

10. Elles décrivent, notamment, les conditions et les limites dans lesquelles la société Linxo concède au client, en mode ASP, une licence d'utilisation à distance, personnelle, incessible et non exclusive du progiciel hébergé, des « Applications Linxo » et de la documentation afférent, à l'exclusion de tout droit d'exploitation de quelque nature que ce soit, pour la durée définie aux présentes CGU-CGA.

4. DOCUMENTS

11. Les documents contractuels qui s'imposent au client sont :

- les présentes CGU-CGA;

- le cas échéant, les conditions particulières à certains services accessibles au sein du site web.

5. OPPOSABILITE

12. Les présentes CGU-CGA sont opposables au client dès leur acceptation par ce dernier lors de son inscription soit sur le site web accessible à l'adresse <https://www.linxo.com>, soit en utilisant une « Application Linxo », soit une « Application Tierce ». En toute hypothèse, toute utilisation du Service Linxo et/ou du Service Linxo Premium implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGU-CGA.

13. La société Linxo se réserve le droit d'apporter aux présentes CGU-CGA toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

14. Postérieurement à cette première acceptation, à chaque fois que le client se connecte au service Linxo, le système vérifie si la dernière version en vigueur des CGU-CGA a été acceptée.

15. Une acceptation de la nouvelle version des CGU-CGA est systématiquement proposée au client.

16. Si le client refuse d'accepter les nouvelles CGU-CGA, le client n'a plus la possibilité d'accéder à son espace personnel ; le Service Linxo et le Service Linxo Premium demeurant régis par les CGU-CGA acceptées par le client. Tout accès à l'espace personnel par le client nécessite son acceptation des CGU-CGA.

17. Les présentes CGU-CGA sont opposables pendant toute la durée d'utilisation du service Linxo et pour chaque connexion à ce service, tant que de nouvelles CGU-CGA ne viennent pas s'y substituer selon les modalités précitées.

18. Les CGU-CGA figurant en ligne sur le site prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.

6. ACCES AU COMPTE UTILISATEUR

6.1 CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

19. Préalablement à toute utilisation du Service Linxo et/ou du Service Linxo Premium, le client doit créer un compte d'utilisateur.

20. Pour ce faire, le client complète un formulaire d'inscription et doit obligatoirement fournir les informations suivantes :

- adresse mél ;
- mot de passe permettant de l'authentifier.

21. L'utilisateur pourra compléter les informations de son profil (nom, prénom, question secrète permettant de l'identifier en cas d'oubli ou de perte du mot de passe, etc.) ultérieurement s'il le souhaite.

22. La procédure d'inscription nécessite également que le client accepte les CGU-CGA du service Linxo en vigueur au moment de son inscription. Cette acceptation est matérialisée par

une case à cocher, le client pouvant prendre connaissance de ces CGU-CGA, les télécharger et les imprimer depuis un lien qui lui est fourni sur la page d'inscription. En outre, les CGU-CGA sont automatiquement adressées par courrier électronique au client lors de la création de son compte d'utilisateur, et peuvent être consultées ultérieurement à l'adresse <https://www.linxo.com> ainsi que sur l'Application Linxo, le cas échéant.

6.2 MODALITES D'ACCES AU COMPTE UTILISATEUR

23. L'accès par le client à son compte utilisateur nécessite qu'il ait préalablement créé son compte utilisateur et accepté les CGU-CGA.

24. Cet accès nécessite également que le client ait un accès internet, dont il a la charge.

25. L'accès à l'espace utilisateur n'est possible qu'après identification du client au moyen de ses identifiant et mot de passe.

26. L'espace utilisateur est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7 et la souscription à cet espace est gratuite (hors coûts éventuels de communication). Toutefois, certaines fonctionnalités spécifiques de cet espace peuvent être réservées aux clients abonnés au Service Linxo Premium.

27. La société Linxo se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement l'espace utilisateur ou l'accès à un ou plusieurs services à distance pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changement sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

28. La société Linxo se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, ses services et son espace utilisateur en fonction, notamment, de l'évolution de la technologie.

29. Il appartient au client de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour que ces moyens puissent s'adapter aux évolutions de l'espace utilisateur et des services Linxo.

6.3 CODE D'ACCES

30. Le client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son mot de passe et, par conséquent, des conséquences d'une divulgation involontaire à quiconque.

31. Aucun accès à l'espace utilisateur n'est possible sans ce code d'accès.

32. Le client a l'obligation de notifier à la société Linxo, sans délai, toute compromission de la confidentialité de son mot de passe ou toute utilisation par un tiers dont il aurait connaissance.

33. Le client peut neutraliser à tout moment les fonctions liées à l'utilisation du code d'accès en modifiant son mot de passe via le site web des services Linxo. En cas de difficulté, le Client peut solliciter l'assistance de la société Linxo par e-mail à : assistance@linxo.com.

7. DUREE

34. Les relations contractuelles entre les parties prennent effet à compter de la date d'inscription du client.

35. Elles sont conclues pour une durée indéterminée et prennent fin dans les conditions indiquées à l'article « Résolution – résiliation ».

8. DESCRIPTION DU SERVICE LINXO

36. Le Service Linxo n'est destiné qu'à assister le client dans sa gestion financière personnelle par le biais d'outils informatiques lui permettant de prendre, le cas échéant, des décisions de manière totalement autonome.

37. Ce service n'est pas conçu pour, ni destiné à permettre la réalisation d'une quelconque opération de banque ou opération accessoire à une opération de banque ou encore de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement, la société Linxo n'ayant pas la qualité d'établissement de crédit, d'intermédiaire en opérations de banque, de fournisseur de services de paiement, d'agent, de prestataire de services d'investissement ou de conseil en investissement au sens des dispositions du Code monétaire et financier.

38. La description des fonctionnalités offertes par le Service Linxo et des conditions de son utilisation font l'objet d'une documentation, établie et périodiquement mise à jour par la société Linxo, accessible en ligne sur le site des services Linxo.

9. DESCRIPTION DU SERVICE LINXO PREMIUM

39. Le Service Linxo Premium comprend, outre les fonctionnalités du Service Linxo susmentionnées, des services supplémentaires destinés à améliorer la gestion par le client de ses comptes bancaires.

40. Le Service Linxo Premium est accessible exclusivement aux clients ayant souscrit un abonnement spécifique payant, dans les conditions mentionnées ci-après à l'article « Abonnement au service Linxo Premium ».

41. La description des fonctionnalités offertes par le Service Linxo Premium et des conditions de son utilisation fait l'objet d'une documentation, établie et périodiquement mise à jour par la société Linxo, accessible en ligne sur le site des services Linxo.

10. SECURITE

42. L'espace utilisateur constitue un système de traitement automatisé de données. Tout accès frauduleux à ce dernier est interdit et sanctionné pénalement, tout comme le sont le maintien, l'altération et l'entrave à un système de traitement automatisé de données, ainsi que l'introduction, la suppression ou la modification frauduleuses de données.

43. La société Linxo fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser l'espace utilisateur eu égard à la complexité de l'internet. Elle ne saurait cependant assurer une sécurité absolue.

44. Le client déclare accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

45. Il reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau de l'internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

46. L'utilisateur se doit d'informer la société Linxo de toute défaillance de l'espace utilisateur.

47. Le client a conscience que les données circulant sur l'internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

48. Le client accepte de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.

49. Le client est informé qu'il est fortement déconseillé d'utiliser des ordinateurs accessibles au public, compte tenu des risques inhérents à ce type d'accès et, notamment, la possibilité de compromission de la sécurité des codes d'accès (« Key-loggers »).

50. Le client est seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements et de ses données. Il lui est donc fortement recommandé :

- d'utiliser des moyens de cryptologie afin de protéger ses données contre tout accès non autorisé ;
- de procéder périodiquement à des sauvegardes de ses données ;
- de mettre à jour les logiciels, notamment les anti virus.

51. Par ailleurs, le client fait son affaire et garantit la société Linxo des recours qui pourraient éventuellement être intentés par des tiers à l'encontre de cette dernière au motif que l'accès aux systèmes de tiers ne serait pas autorisé.

52. Il incombe au client de s'assurer qu'il est bien autorisé à accéder aux systèmes tiers au moyen des Services Linxo et/ou Linxo Premium, sous peine de sanctions pénales.

11. DROITS DE PROPRIETE

53. Les Service Linxo et Linxo Premium, le progiciel hébergé, les « Applications Linxo », ainsi que la documentation y afférente sont la propriété de la société Linxo conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

54. Tous les éléments composant les Services Linxo et Linxo Premium ainsi que les « Applications Linxo », y compris les interfaces mises à la disposition du client dans le cadre de l'exécution des présentes, les documentations et toutes autres informations remises par la société Linxo au client sont et restent la propriété exclusive de la société Linxo.

55. Les présentes CGU-CGA ne confèrent au client aucun droit de propriété sur les Services Linxo et/ou Linxo Premium, qui demeure la propriété pleine et entière de la société Linxo.

56. La mise à disposition des Services Linxo et/ou Linxo Premium dans les conditions prévues aux présentes ne saurait être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice du client.

57. En conséquence, le client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle détenus par la société Linxo sur les Services Linxo et/ou Linxo Premium, le progiciel hébergé, les « Applications Linxo » et la documentation afférente, ainsi que, d'une manière générale, sur les marques associées.

58. Par ailleurs, le client fait son affaire et garantit la société Linxo des recours qui pourraient éventuellement être intentés par des tiers à l'encontre de cette dernière au motif que les informations que les Services Linxo et/ou Linxo Premium permettent de télécharger, de stocker et de restituer font l'objet de droits de propriété intellectuelle que ces fonctionnalités violeraient.

59. En particulier, le client garantit la société Linxo des éventuels recours fondés liés à une interdiction d'extraction et/ou de réutilisation des données téléchargées ; il incombe au client de s'assurer que cette extraction et/ou cette réutilisation ne fait pas l'objet de restriction incompatible avec les Services Linxo et/ou Linxo Premium.

12. CONTENUS ILLICITES

60. Le client s'interdit de détourner les Services Linxo et/ou Linxo Premium de leur finalité, notamment en téléchargeant des données illicites ou qui porteraient atteinte aux droits des tiers.

61. De même, le client s'interdit d'utiliser les Services Linxo et/ou Linxo Premium à des fins illicites.

62. Le cas échéant, la société Linxo se réserve la faculté de supprimer tout contenu illicite ou portant atteinte aux droits des tiers, dès qu'il serait porté à sa connaissance.

13. DROITS D'UTILISATION

63. La société Linxo concède au client, qui l'accepte, une licence non-exclusive d'utilisation des services Linxo et de leur documentation afférente pour toute la durée d'exécution des présentes CGU-CGA, dans les conditions suivantes.

64. Ce droit d'utilisation s'effectue par accès distant à compter de la connexion du client à la plate-forme informatique de la société Linxo.

65. L'utilisation non expressément autorisée par la société Linxo au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

66. Ainsi, est-il notamment interdit au client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou distribution, reproduction des Services Linxo et/ou Linxo Premium et de la documentation afférente, que ce soit à titre onéreux ou

gracieux et notamment toute mise en réseau ou utilisation à des fins professionnelles ou commerciales ;

- toute forme d'utilisation des Services Linxo et/ou Linxo Premium et de la documentation afférente, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des Services Linxo et/ou Linxo Premium et de la documentation afférente, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues des Services Linxo et/ou Linxo Premium et de la documentation afférente ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par la société Linxo ;
- toute modification ou contournement des moyens de sécurité tels que, notamment, des identifiants et des mots de passe ;
- toute intervention visant à la correction des erreurs, dont la société Linxo se réserve exclusivement le droit conformément à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.

67. Le droit d'utilisation du Service Linxo et de la documentation afférente, est concédé au client à titre gratuit, non exclusif, non cessible et personnel.

68. Le droit d'utilisation du Service Linxo Premium et de la documentation afférente à titre non exclusif, non cessible et personnel, est concédé au client moyennant le paiement d'un abonnement, conformément à l'article « Abonnement au Service Linxo Premium » ci-après.

14. ABONNEMENT AU SERVICE LINXO PREMIUM

14.1 SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT

69. Le client peut souscrire un abonnement au Service Linxo Premium pour une période mensuelle ou annuelle sur le site web du service ou bien via les Applications Linxo. A cet égard, le client peut choisir de souscrire un abonnement à durée limitée (14.2) ou un abonnement reconductible tacitement (14.3).

70. Lors de la souscription d'un abonnement au Service Linxo Premium, le client reçoit un courrier électronique de confirmation précisant le prix de l'abonnement souscrit, sa durée, ses conditions de reconduction éventuelle, ainsi que les CGU-CGA applicables.

14.2 ABONNEMENT A DUREE LIMITEE

71. En cas de souscription d'un abonnement à durée limitée, le client a la faculté de renouveler son abonnement avant l'expiration de la période initiale, ou bien de souscrire un abonnement reconductible.

72. Si le client choisit de ne pas renouveler son abonnement, ce dernier se termine de plein droit à l'expiration de la période en cours et l'accès aux fonctionnalités du Service Linxo Premium est suspendu. Toutefois, le client peut toujours accéder au Service Linxo gratuit.

14.3 ABONNEMENT RECONDUCTIBLE TACITEMENT

73. En cas de souscription d'un abonnement tacitement reconductible, le paiement de l'abonnement est effectué automatiquement par prélèvement sur le compte bancaire du client à chaque début de période pour la période à venir.

74. Le client a la possibilité de résilier à tout moment son abonnement reconductible au Service Linxo Premium sur le site web du service en cliquant sur le lien "Je souhaite me désabonner" de la page "Profil et Compte" dans la section "Mon abonnement". Dans ce cas, l'abonnement se termine à la fin de la période en cours, à l'expiration de laquelle l'accès aux fonctionnalités du Service Linxo Premium est suspendu. Toutefois, le client peut toujours accéder au Service Linxo gratuit.

14.4 RESILIATION PAR SUPPRESSION DU COMPTE UTILISATEUR

75. Si le client décide de supprimer son espace d'utilisateur alors qu'un abonnement est en cours, l'abonnement sera automatiquement résilié et l'accès aux fonctionnalités du Service Linxo Premium sera immédiatement suspendu. En outre, le client ne pourra plus accéder au Service Linxo gratuit.

14.5 RESILIATION POUR DEFAUT DE PAIEMENT OU POUR FAUTE

76. Le client est seul responsable du paiement effectif de l'abonnement acheté. En cas de défaut de paiement, la société Linxo pourra résilier de plein droit l'abonnement du client au Service Linxo Premium. Le client conserve la possibilité de renouveler son abonnement avec une méthode de paiement alternative, le cas échéant.

77. Le client pourra résilier, sans préavis ni indemnité, son abonnement en cours en cas de manquement par la société Linxo à ses obligations principales définies dans les présentes CGU-CGA ou en cas de motifs légitimes tels que notamment : vol de ses équipements électroniques, vol de ses moyens de paiement, incompatibilité technique du Service Linxo Premium avec les équipements du client.

14.6 TARIF ET PAIEMENT DU PRIX

78. Le prix des formules d'abonnement au service Linxo Premium est mentionné en EURO (€) TTC sur le site du Service Linxo Premium et dans les Applications Linxo.

79. Le paiement des formules d'abonnement peut être effectué au moyen d'un système de paiement en ligne tel que Paypal, par prélèvement sur un compte bancaire, au moyen d'une carte bancaire ou bien via un achat à partir du système disponible dans les Applications Linxo (in-app purchase).

80. La société n'est pas responsable des éventuels problèmes de paiement qui pourraient survenir en cas d'utilisation d'un service de paiement électronique de type Paypal ou dans le cadre d'un achat intégré aux Applications Linxo (in-app purchase). Le client s'oblige à respecter l'intégralité des conditions d'utilisation de ces services de paiement, en ce compris les éventuelles conditions générales d'utilisation des plateformes de distribution d'applications telles que l'App Store ou Google Play. En toute hypothèse, lorsque le paiement est effectué directement auprès de la société Linxo, cette dernière ne conserve aucune des informations bancaires (numéros de compte, numéros de carte bancaire) utilisées lors du paiement de l'abonnement.

81. Tout paiement réalisé par le client, au titre d'un abonnement pour une période d'utilisation du Service Linxo Premium donnée, est ferme et définitif. Par conséquent, en cas de résiliation effectuée avant l'expiration de la période d'abonnement en cours, aucun remboursement ne pourra être opéré au profit du client.

14.7 DROIT DE RETRACTATION

82. Conformément aux dispositions de l'article L. 121-20-2 1° du Code de la Consommation, le client reconnaît et accepte expressément (i) que la fourniture du Service Linxo Premium commence dès le paiement de son abonnement au Service Linxo Premium, soit avant l'expiration du délai de sept jours francs prévu par le Code de la Consommation et (ii) en conséquence de ne pas bénéficier du droit de rétractation lié à la vente en ligne ou à distance. En conséquence, aucune demande de rétractation, d'annulation ou de remboursement ne sera recevable pour la période en cours au titre de l'abonnement souscrit.

14.8 CESSION DE L'ABONNEMENT

83. Le client abonné au Service Linxo Premium reste seul titulaire de son abonnement et ne peut en aucun cas transférer ou céder tout ou partie de ses droits d'accès au Service Linxo Premium à un tiers.

15. ASSISTANCE TECHNIQUE

84. La société Linxo met à la disposition du client un service client à même de répondre à tous les demandes de renseignements nécessaires à l'utilisation des services à distance.

85. Le client peut joindre le service client en suivant les liens d'assistance sur le site <http://support.linxo.com> ou bien par mél à l'adresse : assistance@linxo.com.

16. DISPONIBILITE DES SERVICES LINXO

86. Le client reconnaît et accepte que :

- l'accès aux Services Linxo et/ou Linxo Premium, et leur utilisation, peuvent être suspendus par la société Linxo pour toute la durée d'une interruption ou d'une panne non prévisible, affectant tout ou partie du service, quelqu'en soit la cause et, notamment en cas de panne électrique, erreurs système affectant les ressources informatiques de la société Linxo ou de ses prestataires ;

- en cas d'interruption de tout ou partie de l'accès aux Services Linxo et/ou Linxo Premium nécessité par des opérations de maintenance préventives ou curatives, de correction ou de mise à jour des systèmes ou encore en raison d'attaques informatiques (attaques virales ou dénis de service par exemple) ;
- dans l'hypothèse où tout ou partie des Services Linxo et/ou Linxo Premium deviendrait contraire aux termes d'une loi ou d'une réglementation et conduirait la société Linxo à devoir, ou à estimer devoir, suspendre l'accès au service concerné ou à en interrompre la fourniture.

87. Dans la mesure du possible, la société Linxo s'efforce d'avertir préalablement le client des interruptions ou arrêts affectant la fourniture de tout ou partie des Services Linxo et/ou Linxo Premium.

17. RESPONSABILITE

88. Au titre des présentes CGU-CGA, la société Linxo est soumise à une obligation de moyens.

89. Le client s'engage à n'utiliser les Services Linxo et/ou Linxo Premium, leur documentation et les informations auxquelles il aurait accès à travers son espace utilisateur que dans les seules conditions définies par la société Linxo.

90. Le client s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs du site <https://www.linxo.com> et de ne pas accéder aux espaces utilisateur de tiers.

91. Le client s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité informatique de la société Linxo, de la solution Linxo ou celle des autres utilisateurs.

92. Le client s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal des Services Linxo et/ou Linxo Premium.

93. Le client ne peut pas engager la responsabilité de la société Linxo à raison d'un quelconque différé dans les informations qui lui sont remises ou dans le cas où ces informations ne seraient pas à jour, la responsabilité de la pertinence de ces informations et celle de leur mise à disposition relevant exclusivement des établissements de crédit désignés par le client, ce dernier déterminant les paramètres de connexion pour procéder à leur téléchargement.

94. Le client s'engage à indemniser la société Linxo, ses directeurs, ses salariés et autres agents en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de ces derniers résultant du non-respect par lui des CGU-CGA de la solution Linxo.

95. L'utilisateur s'engage à l'égard de la société Linxo à lui notifier, soit par mél à l'adresse : assistance@linxo.com, soit sur le site web accessible à l'adresse <https://www.linxo.com>, soit en utilisant une « Application Linxo », tout changement relatif à son adresse e-mail et reconnaît, qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelque nature que ce soit, qui pourraient en résulter.

96. La société Linxo s'efforcera de réaliser les opérations qui lui incombent au titre de la fourniture des Services Linxo et Linxo Premium conformément aux règles de l'art.

97. La société Linxo ne saurait être responsable de l'adéquation à un usage particulier, celui-ci étant proposé « en l'état ».

98. Toute perturbation de l'accès, de l'utilisation ou du fonctionnement de l'application sécurisée ne saurait nécessairement engager la responsabilité de la société Linxo à l'égard du client.

99. La société Linxo ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques du client et à ses données.

100. La responsabilité de la société Linxo ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des identifiant et code d'accès du client.

101. Sauf faute ou négligence prouvées de la société Linxo, les atteintes à la confidentialité des données personnelles du client résultant de l'utilisation de ses identifiant ou code d'accès par un tiers ne sauraient engager la responsabilité de la société Linxo.

102. La société Linxo ne saurait être responsable de la violation des présentes CGU-CGA par un autre utilisateur.

103. La responsabilité de la société Linxo ne peut pas être engagée pour l'indemnisation des dommages indirects subis par le client résultant de l'utilisation des Services Linxo et/ou Linxo Premium.

104. La société Linxo ne saurait être responsable des conséquences, éventuellement dommageables pour le client, de l'usage qu'il fait des informations ou des outils informatiques d'aide à la décision qui sont mis à sa disposition par le biais des Services Linxo et/ou Linxo Premium, le client restant seul responsable des décisions qu'il prend, des conseils qu'il décide de suivre et des choix qu'il effectue.

105. La responsabilité de la société Linxo ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès aux Services Linxo et/ou Linxo Premium, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

18. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

106. La société Linxo, en sa qualité de responsable de traitement, déclare être en conformité avec la réglementation Informatique et libertés.

107. Le traitement a pour finalités :

- la mise à disposition d'un progiciel en mode hébergé de gestion des finances personnelles pour particuliers (le Service Linxo et le Service Linxo Premium) ;
- La réalisation d'opérations relatives à la prospection :
 - Constitution d'un fichier de clients ;
 - Prospection directe par courrier électronique (« newsletter ») ;
 - Elaboration de statistiques commerciales ;
 - Sélection de clients à des fins de promotion.

108. Les opérations relatives à la prospection permettent d'assurer la gratuité du Service Linxo en proposant à des annonceurs de l'espace publicitaire ou à la société Linxo de proposer des services complémentaires, éventuellement payants.

109. Les données dont la saisie est nécessaire à la fourniture des Services Linxo et/ou Linxo Premium sont indiquées comme telles par un astérisque (« * »).

110. Dans le cadre de l'utilisation des Services Linxo et/ou Linxo Premium, le client pourra recevoir des newsletters et/ou des alertes par courrier électronique lors de la survenance d'évènements spécifiques. Le client est informé que les fonctionnalités d'envoi de newsletter et d'alertes par courrier électronique sont automatiquement activées lors de la création du compte d'utilisateur. Le client peut décider de désactiver tout ou partie de ces fonctionnalités en configurant son compte d'utilisateur.

111. Ces données peuvent être transmises aux partenaires de la société Linxo, le cas échéant anonymisées, comme les annonceurs, le support utilisateur, le routeur (envoi de newsletter).

112. Les données transmises aux annonceurs sont anonymisées de façon irréversible, de telle sorte que les annonceurs ne peuvent identifier le client.

113. Ces données peuvent faire l'objet d'une transmission à des partenaires établis en dehors de l'Union Européenne.

114. Le routeur est adhérent du SafeHarbor, permettant ainsi d'assurer un niveau de protection suffisant : les données transmises concernent :

- l'adresse e-mail du client.

115. Conformément à l'article « Prospection » ci-après, il est rappelé que le client peut toujours s'opposer à l'envoi de newsletter, assimilé à de la prospection directe par courrier électronique et que, sauf exception prévue par la loi, le consentement préalable et exprès du Client est sollicité au travers d'une case à cocher lors de son inscription.

116. L'inscription à l'espace utilisateur nécessite la communication par le client de données à caractère personnel.

117. La société Linxo met en œuvre des mesures destinées à assurer la sécurité des données à caractère personnel, comme le contrôle d'accès, la protection des intrusions et des données.

118. Le client s'engage à ce titre à ne communiquer que des informations loyales et licites et à communiquer à la société Linxo toute modification de ces données.

119. La société Linxo se réserve le droit d'utiliser ces données à caractère personnel dans le strict respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

120. Conformément aux dispositions des articles 38 à 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

121. Le client est informé qu'il a la possibilité de recevoir à sa demande des informations sur le traitement des données qui le concernent en respectant la procédure suivante :

- demande écrite et signée par l'utilisateur à laquelle est jointe une photocopie d'une pièce d'identité ;
- demande envoyée à la société Linxo à l'adresse suivante : 5, rue des Suisses 75014 Paris.

19. PROSPECTION

122. Conformément à l'article L 121-20-5 du Code de la consommation, la prospection directe par courrier électronique est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

123. Sauf exception prévue à l'article L 121-20-5 du Code de la consommation, ladite prospection nécessite le consentement exprès du client, lequel est alors sollicité lors de son inscription par une case à cocher.

124. Le client dispose toujours de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

20. RESOLUTION ET RESILIATION

125. En cas de manquement aux obligations des présentes chacune des parties peut prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution des présentes CGU-CGA, sous la forme d'une notification écrite adressée par la partie qui se prévaut de la résiliation ou de la résolution à l'autre partie. La résiliation ou la résolution ainsi notifiée prend effet dans les 30 jours calendaires qui suivent la date de la notification.

126. Par ailleurs, les présentes CGU-CGA sont résiliées de plein droit en cas de suppression de son compte par le client.

127. Cette résiliation prend effet à la date de cette suppression telle qu'enregistrée dans les systèmes informatiques de la société Linxo.

128. L'ensemble des données relatives au client, ainsi que les données téléchargées et stockées sont alors détruites, à l'issue de la durée indiquée par la société Linxo dans ses déclarations auprès de la Cnil.

129. Quelles que soient la cause ou l'auteur de la résiliation ou de la résolution des présentes CGU-CGA, les droits d'utilisation consentis au client prennent fin à la date de prise d'effet de cette résiliation ou de cette résolution.

21. BONNE FOI

130. Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

22. TITRES

131. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

23. NULLITE

132. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

24. INTEGRALITE

133. Les présentes CGU-CGA expriment l'intégralité des obligations des parties.

134. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

25. CESSION DU CONTRAT

135. Les CGU-CGA peuvent faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par la société Linxo, sans l'accord écrit et préalable du client, dès lors que le cessionnaire maintient au bénéfice du client les droits et les obligations prévus aux présentes CGU-CGA.

26. TRAÇABILITE

136. La société Linxo conserve l'historique des connexions du client aux Services Linxo et/ou Linxo Premium.

137. En outre, la société Linxo peut suivre la navigation du client au sein des Services Linxo et/ou Linxo Premium grâce à des cookies.

138. A ce titre, le client déclare accepter la possibilité pour la société Linxo d'utiliser la technique de cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire permettant de tracer la navigation des utilisateurs.

27. LOI APPLICABLE

139. Le présent contrat est régi par la loi française.

140. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.